



GESTION FINANCIÈRE ET INFORMATIONS

§ Taxes et évaluation municipale

Les citoyens désirant avoir des informations sur la valeur de leur propriété peuvent accéder à ce service, par courriel au : adjmunlac16iles@xplornet.com en indiquant l'adresse de la propriété dans la municipalité.

§ Rôle de perception 2012

Tous les comptes de taxes ont été mis à la poste le _____ 2012.

Les comptes de taxes foncières supérieurs à trois cent dollars (300\$) sont payables en quatre (4) versements égaux, aux dates suivantes :

- 1^{er} versement :
- 2^e versement :
- 3^e versement :
- 4^e versement :

La taxe foncière que vous payez, sur la valeur de votre propriété, sert à défrayer les opérations de la municipalité.

Vous trouverez sur votre compte de taxe, un tarif fixe pour pour les services suivants :

- Quote-part de la MRC des Pays d'en-Haut
- Montant de base
- Protection de l'environnement
- Collecte ordure et recyclage

§ Mode de paiement

- **Par la poste** en envoyant un chèque à l'ordre de la «Municipalité de Lac-des-Seize-Îles»
- **En personne** au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles, du lundi au vendredi de **9 h 00 à 12 h 00** et de **13 h 00 à 16 h 00**.
Le paiement peut être fait en argent ou par chèque.
- **Via internet ou par téléphone aux institutions suivantes** en vous assurant d'avoir préalablement fait les procédures requises afin de pouvoir procéder à vos paiements.

Vous pouvez présentement payer vos taxes en ligne auprès des institutions
Suivantes :



Banque Royale du Canada



Banque Scotia



Banque de Montréal



Caisse populaire



Banque Nationale